

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 09 Septembre 2025

L'an 2025 et le 9 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, Mairie de Pamfou, sous la présidence de Pierre-François PRIOUX, le Maire.

Présents : Mesdames : CASTANO Nadège, MAIGNAN Fabienne, BOURGOIN Béatrice, COUSIN Nicole, JOURDAN Patricia.

Messieurs : PRIOUX Pierre-François, MEUNIER Dominique, DUBOIS Jérémy, GRANDI Marc, LE SQUER Yann, GUILLEMARD Philippe.

Absents excusés : Monsieur BARAIZE Dominique (procuration à Nadège CASTANO), Madame JUDET-CHERET Camille (procuration à Dominique MEUNIER), Madame BOUCHER Krystel (procuration à Pierre-François PRIOUX), MARTIN-LIMOUSIN Guy (Procuration à Philippe GUILLEMARD).

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 04 septembre 2025

Date d'affichage : 04 septembre 2025

Secrétaire de Séance : Mme Nadège CASTANO

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- *Approbation du compte rendu de la séance du 03 Juillet 2025,*
- *SDESM – Demande de subvention pour les travaux d'éclairage public 2026,*
- *Questions diverses*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 Juillet 2025

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

SDESM – Demande de subvention pour les travaux d'éclairage public 2026

réf: 09092025-01

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau giratoire situé à l'Ecluse, les travaux ont nécessité le retrait de l'armoire d'alimentation de l'éclairage public (armoire EP) existante.

Ce retrait a engendré la mise hors service de plusieurs points lumineux situés à proximité immédiate du giratoire, notamment devant les habitations.

Afin de remédier à cette situation sans engager de lourds travaux de raccordement électrique, la commune propose l'installation d'un candélabre solaire autonome, permettant un éclairage performant, respectueux de l'environnement et rapide à mettre en œuvre.

Cette solution présente plusieurs avantages :

- Aucune nécessité de raccordement au réseau électrique ;

- Installation rapide et flexible ;
- Réduction de la consommation énergétique de la commune ;
- Réduction de l'empreinte carbone.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière permettant de soutenir ce projet pourrait être demandé au SDESM dans le cadre de la subvention des travaux d'éclairage public 2026.

Le coût estimé de ce projet s'élève à 11 415.58 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour demander la subvention auprès du SDESM.

Décision du Maire n°2025-06 – Marché construction de la crèche - Avenant 2 pour le lot 11 Plomberie Sanitaire - LT PLOMBERIE CHAUFFAGE pour un montant de 1 814.00 HT ;

Décision du Maire n°2025-07 – Marché construction de la crèche - Avenant 1 pour le lot 09 Chauffage Ventilation - AIRZEAU pour un montant de 2 916.67 HT ;

Décision du Maire n°2025-08 – Marché construction de la crèche - Avenant 1 pour le lot 01 VRD – DESIGN CONSTRUCTION ET RENOVATION pour un montant de 17 159.30 HT ;

Décision du Maire n°2025-09 – Marché construction de la crèche - Avenant 2 pour le lot 02 – Gros Œuvre - BAGOT PARIS ENTREPRISE pour un montant de 6 414.66 HT ;

Décision du Maire n°2025-10 – DETR/DSIL 2025 – Les investissements pour l'ouverture de la crèche Multi-accueil de Pamfou.

La séance s'est levée à 18h48.

La secrétaire de séance,
Nadège CASTANO.




Le Maire,
Pierre-François PRIOUX.

